Département de Loire-Atlantique

___

Commune de Vigneux-de-Bretagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23 janvier 2018
Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 29

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joseph BÉZIER, Maire.

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, HAMON Jean-Yves, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, MERCIER Nathalie, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, MIOT Bruno

Absents excusés :

DAVID Philippe pouvoir à Joseph BÉZIER
BOUIN Sylvie pouvoir à Martine MAILLARD
ALLAIN Dominique pouvoir à Sandrine PLONEÏS-MENAGER
GAVELLE Céline pouvoir à Gwënola FRANCO
RIOU Sylviane pouvoir à Chantal JOLY
VINCE André pouvoir à Bertrand LE DORZE
DELÂTRE Christophe pouvoir à Joseph BÉZIER
COSNARD Maïté pouvoir à Joël PORTIER

Absents : ---

Secrétaire de séance : Véronique CADOT

Gratuité d'une plaque funéraire apposée sur le mur du souvenir du cimetière communal au titre d'hommage public à Monsieur Philippe TROTTÉ

Réf : 2018-002

En application de la loi n°70-1297 du 31 décembre 1970 et de la loi n°82-213 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur du 1er février 1971 sur la gestion municipale et les libertés communales suivant laquelle les délibérations du Conseil municipal relatives aux formes d'hommages publics n'étaient plus soumises à une autorisation donnée par l'autorité préfectorale, telle que prévue par le décret du 12 avril 1948,

Considérant que Monsieur Philippe TROTTÉ, Maire de la commune de 2008 à 2014, est décédé le 3 janvier 2018,

Considérant que pour entretenir la mémoire du défunt, sa famille a décidé de disperser ses cendres dans le jardin du souvenir du cimetière communal de Vigneux-de-Bretagne,

Considérant son dévouement et les services rendus à la commune,

Afin de lui rendre hommage, à titre de reconnaissance publique, pour l'ensemble de ses actions en faveur de la commune de Vigneux-de-Bretagne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour, accorde la gratuité de la plaque funéraire mentionnant le nom, prénom, dates de naissance et de décès qui sera apposée sur le mur du souvenir du cimetière communal de Vigneux-de-Bretagne pour une durée de 15 ans.

Pour copie conforme,
A Vigneux-de-Bretagne,
Le 1er février 2018
Le Maire,
Joseph BÉZIER

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa réception en Préfecture, soit de sa publication.

Acte reçu en Préfecture le 05/02/2018

Publié le 05/02/2018